

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° U/2018/006 du 10/12/2018, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, pour :

- favoriser la création de logements locatifs sociaux, en maîtrisant et en soignant la qualité des futurs quartiers d'habitat,
- rectifier une erreur matérielle.

Pour cela il sera nécessaire de :

- Majorer le pourcentage minimal de logements sociaux à réaliser pour chaque opération d'ensemble, dans les zones UB et AU affectées à l'habitat (hors AUH1),
- Créer un sous-secteur AUH2Ba1 destiné à accueillir a minima 75 % de logements locatifs sociaux,
- Modifier les orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de la Guibaude et des Serves,
- Modifier les dispositions de l'échéancier prévisionnel à l'urbanisation figurant au rapport de présentation,
- Rectifier une erreur matérielle, consistant en une erreur dans la date mentionnée sur les pages de garde des documents de la modification n° 5 du PLU.
- Modifier le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et la liste des emplacements réservés, afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Le projet de modification n° 6 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, M. Michel RIQUET, colonel de l'armée de terre (e.r.), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafarlede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête se déroulera du 14.01.2019 au 15.02.2019 inclus. La durée de l'enquête est de 33 (trente-trois) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farlède les :

- lundi 14.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 22.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 30.01.2019, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 15.02.2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farlède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquetepubliqueplumodif6@lafarlede.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 6 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.